



## Commune de Pecq

### Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025

#### Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine		X	
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent	X		
GEVAERT	Erika	X		
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian	X		
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy		X	
LARMUSEAU	Michel	X		
LASSAOUI	Christine	X		
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine		X	
LOSFELD	Thierry	X		
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier		X	
ROLAND	Jean-Pierre			X
TROOSTER	Maurice	X		
VANCOPPENOLLE	Vincent	X		
VANDENDRIESSCHE	Agnès	X		
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

#### INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancles	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW		X	
Evrard	Eric	FRW	X		
Barreau	Renaud	ORATEUR	X		
Bernard	Frédéric	ORATEUR	X		

## **Introduction de la réunion**

Julie Lepoutre remercie les membres et explique que la réunion regroupe à la fois les membres de la CLDR, de la CCATM et du CCCA, ces instances ayant et étant toujours fortement impliquées dans les questions et projets portant sur la mobilité douce. Elle remercie Monsieur Barreau de sa présence et lui cède la parole.

## **Mise à jour de l'Atlas provincial de 1841 sur Pecq-présentation par Renaud Barreau du Service cartographique de la Province de Hainaut**

Présentation :

### **A retenir :**

La démarche s'inscrit dans le cadre de la supra-communalité provinciale (services rendus aux communes) et répond à une directive de 2014 obligeant les communes à dresser un état des lieux de leurs voiries.

Il s'agit bien d'un état des lieux et non pas d'une mise à jour de l'Atlas, la mise à jour impliquerait de vérifier si les procédures administratives ont été poursuivies jusqu'au bout (plan de modification). Cette mise à jour n'a donc aucune valeur légale.

Dans le cadre du RGPD, tous les points sensibles des photos sont floutés : plaques minéralogiques, n° de maisons, personnes...

La démarche pour Pecq a pris 4 mois et demi entre décembre 2024 et mai 2025.

La philosophie n'est pas de rouvrir tous les sentiers.

Sur le portail, la distinction est opérée entre chemins et sentiers tels que repris en 1841. Même si depuis lors certains chemins sont devenus des voiries, rues, ils sont toujours indiqués comme tels sur le portail.

Sont repris les cheminements existants en 1841, ceux n'existant pas à cette époque mais créés depuis lors, ceux qui de fait ne sont plus accessibles car plus visibles, ceux entravés par des initiatives privées... A noter que pour s'assurer qu'ils n'ont plus de statut légal, il est nécessaire de se plonger dans les archives (provinciales ou communales) pour vérifier s'il y a bien eu un acte administratif.

La commune doit donc faire la démarche en cas de suspicion ou de litige.

En ce qui concerne la méthodologie, des photographies ont été systématiquement prises aux intersections ce qui a permis d'identifier les tronçons à inventorier ; les données telles que la largeur de la voirie, de l'assiette, de l'accotement et de leurs natures ont été enregistrées.

Ne sont repris comme pistes cyclables et trottoirs que ce qui correspond à la définition entendue par la Région wallonne ; par exemple un revêtement en gravier ne sera pas considéré comme trottoir sur le portail provincial puisqu'il n'est pas accessible aux PMR.

Le portail est accessible aux citoyens et aux communes ; pour ces dernières, des fonctions spécifiques sont offertes via un login spécifique. Cela permet notamment d'établir des statistiques entre le linéaire kilométrique de sentier actuels et celui de 1841.

Le portail reprenant les communes limitrophes, il est possible de vérifier le degré de connexion avec celles-ci.

Il est possible pour le citoyen/la commune de relayer, vers le service, des infos non constatées lors de l'inventaire, ex : un chemin repris comme non accessible car à l'époque masqué par une haie, taillée depuis lors.

A ce stade 34 communes sur les 69 que compte la Province ont été prospectées.

### Questions/réponses :

Peut-on aller plus loin et connaître la raison de la suppression ?  
Non, cela ne fait pas partie de la mission.

Peut-on utiliser comme couche de fond la carte IGN ?  
Oui, il est possible de récupérer l'URL ; d'autres fonds cartos du SPW peuvent être choisis : ex : lignes de bus, anciennes cartes.

La question est posée de la motivation de la commune pour cette démarche de mise à jour. Julie Lepoutre précise qu'il y avait un intérêt certain car la mobilité douce est une des priorités du PCDR, qu'il y a des groupes de citoyens motivés par l'utilisation des sentiers, comme des groupes de course à pieds, des groupes organisant des parcours découvertes.. Il y a également la volonté de développer des circuits touristiques, de pouvoir vérifier si des chemins « éteints », mais avérés comme pertinents comme liaison stratégique, ont été légalement supprimés. Elle rappelle qu'un groupe de travail sentiers avait été créé il y a une dizaine d'années pour entamer ce travail mais qu'au vu des moyens de l'époque, cela s'est avéré très compliqué (travail sur cartes en support papier).

Un participant rappelle l'existence d'un travail mené par Jules Jooris de compilation de nombreuses informations portant sur une série de circuits, pour certains disparus depuis lors.

Au terme des échanges, Julie Lepoutre remercie les orateurs de la Province.

## **Comptes-rendus de la séance de la CLDR du 14 avril 2024 – Approbation**

Le compte rendu est approuvé

### **Divers**

Aucun point n'est abordé

Le Secrétariat,



Eric EVRARD  
*Fondation rurale de Wallonie*

La Présidence



Julie LEPOUTRE  
*Échevine*

